



Vers la relocalisation des activités et des biens 5 territoires en expérimentation

Séminaire national de restitution

mardi 30 juin 2015

Cité internationale Paris 14^e



Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte

SEMINAIRE NATIONAL DE RESTITUTION

des projets pour l'expérimentation de la relocalisation des activités et des biens : recomposition spatiale dans les territoires à risques littoraux

La Direction générale de l'aménagement du logement et de la nature (DGALN), en lien avec la direction générale de la prévention des risques (DGPR), a le plaisir de vous inviter au **séminaire national de restitution des expérimentations relatives à la relocalisation des activités et des biens** :

mardi 30 juin 2015

de 9h30 à 16h30

à la Maison Internationale, Cité Universitaire de Paris

17 bd Jourdan, Paris 14^{ème}

Suite à l'appel à projets lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie dans le cadre de la « **Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte** » (action 7 de l'axe C), cinq expérimentations portées par les collectivités territoriales ont été retenues pour leur pertinence et leur engagement.

Les démarches menées par les collectivités lancées officiellement le 14 février 2013, lors du premier séminaire national, et qui ont fait l'objet d'un séminaire national à mi parcours le 19 mai 2014, seront exposées par les porteurs qui y travaillent depuis plus de deux ans.

Vous trouverez l'ensemble des éléments de contexte relatif à cette démarche sous ce lien : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Strategie-nationale-de-gestion.html>

Ce séminaire national a pour objet de présenter le chemin parcouru par les différentes démarches. Il sera l'occasion d'échanger sur les suites, propositions d'actions et à partir des enseignements constatés, d'amorcer le guide national des recommandations à réaliser pour la fin 2015.

APPEL À PROJET POUR L'EXPÉRIMENTATION DE LA RELOCALISATION DES ACTIVITÉS ET DES BIENS EXPOSÉS AUX RISQUES LITTORAUX, VERS UNE RECOMPOSITION SPATIALE DES TERRITOIRES

SEMINAIRE NATIONAL DE RESTITUTION

30 JUIN 2015

Maison internationale, Cité Universitaire, 17bd Jourdan Paris, 14ème

Journée animée par Vincent Edin, journaliste indépendant

8h45 accueil

9h30 Ouverture par Paul DELDUC, directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) et Patricia BLANC, directrice générale de la prévention des risques (DGPR)

9h40 Présentation de l'appel à projets, par le bureau du littoral et du domaine public maritime naturel

9h50 Séquence 1 – Anticiper les risques et les impacts du changement climatique, intégrer la gestion du trait de côte et améliorer les écosystèmes littoraux

En France, près d'un quart du littoral recule du fait de l'érosion littorale. Ce phénomène naturel, aggravé souvent par les actions de l'homme (ouvrages, aménagement, pollution tellurique, extraction...) et les effets du changement climatique, peut avoir un impact important sur les territoires littoraux, et particulièrement sur l'occupation du sol, les activités humaines, les usages liés à la mer, l'urbanisation, le tourisme et l'agriculture. Suivant les enjeux impactés par ces phénomènes, suivant son inévitabilité et l'évaluation de ses impacts, il s'agit bien d'anticiper dès à présent les territoires en adaptant durablement l'espace entre terre et mer, en cohérence avec la géographie du site et les usages existants ou projetés. Une des pistes importantes est l'amélioration et le rétablissement des écosystèmes littoraux, où l'homme peut prendre toute sa place en équilibre avec la protection de la nature. Est interrogée la préservation des milieux dunaires, des forêts, des zones humides comme les marais et les mangroves et des récifs coralliens, tous ces espaces naturels de transition qui, plus qu'une protection contre l'érosion et la submersion et système de dissipation de l'énergie marine, représentent des ressources indispensables pour le développement économique, la préservation de la biodiversité, les aménités paysagères et patrimoniales, le tourisme...

- ouverture par l'expertise de Catherine MEUR FEREC, géographe

Présentation du bilan des démarches des sites de

- porteurs de la démarche de PETIT BOURG
- porteurs de la démarche de VIAS

10h40 questions de la salle

11h00 séquence 2 – Réinventer le littoral de demain, réflexions pour de nouveaux modèles économiques et spatiaux littoraux

Le littoral est un des territoires français qui connaît la plus forte augmentation démographique et touristique, conduisant à un haut niveau d'artificialisation des communes: 2,5 à 3 fois la moyenne métropolitaine. Plus on se rapproche de la côte, plus cette artificialisation est forte. La population des départements littoraux pourrait croître de près de 20 % entre 2007 et 2040, (4,5 millions d'habitants en plus), surtout sur la façade atlantique et dans le Languedoc-Roussillon. Cette tendance est encore plus forte dans les départements d'outremer. Avec une telle croissance, la population des communes littorales pourrait augmenter de 1,4 million d'habitants et atteindre plus de 9 millions d'habitants en 2040. Face à la pression anthropique exercée sur ces territoires exceptionnels et avec la nécessité pour certains d'anticiper les phénomènes naturels par la relocalisation, il s'agit pour les collectivités littorales de se saisir de l'opportunité pour instaurer une vision de projet qualitative. Il s'agit en effet de requalifier en identifiant les qualités paysagères et urbaines, l'aménagement territorial durable et les pratiques sociales et économiques afférentes, autant au niveau de la frange terre-mer, que de l'arrière littoral. Recomposer le territoire est ainsi l'occasion de réinventer les manières d'y habiter, de repenser pour demain les systèmes économiques et spatiaux existants issus des trente glorieuses dans un objectif d'aménagement, de gestion et de renouvellement durables.

- ouverture par l'expertise de Frédéric BONNET, architecte urbaniste, agence Obras, Grand Prix 2014

Présentation du bilan des démarches des sites de

- porteurs de la démarche de AULT
- porteurs de la démarche de COTE AQUITAINE
- porteurs de la démarche de HYERES

12h00 questions de la salle

12h30 Déjeuner sur site

14h00 Eclairage outre manche
témoignage Nick HARDIMAN de l'environnement agency uk**14h30** séquence 3 –Elaborer une stratégie partagée avec tous les acteurs concernés

Initier des stratégies locales adaptées sur les territoires qui prennent en compte les phénomènes naturels et anticipent au mieux leurs impacts, c'est savoir évaluer les besoins de chacun, les problématiques présentes et l'ensemble des enjeux dans le respect des trois piliers du développement durable.

Il s'agit d'intégrer tous les projets de développement, d'aménagement et de gestion de l'espace littoral en cours, toutes les stratégies élaborées par l'ensemble des acteurs concernés, et celles qui se projettent pour demain.

Les modes de gouvernance élargis, la démocratie participative, l'adhésion des acteurs socio économiques et de tous impliqués, la co construction des plans guides..., sont les garants d'une cohérence de la démarche et de sa capacité à évoluer dans le temps et l'espace. C'est aussi l'enjeu d'une plus grande appropriation des acteurs, d'un enrichissement augmenté du projet et donc d'un ancrage pour une pérennisation de ce patrimoine commun qu'est l'espace littoral.

Echanges autour des expériences et prospectives dans les sites

- porteurs de la démarche de VIAS
- porteurs de la démarche de AQUITAINE
- porteurs de la démarche de PETIT BOURG
- porteurs de la démarche de AULT
- porteurs de la démarche de HYERES

15h30 questions de la salle**15h50** Eléments de synthèse des co-présidentes du Comité national de suivi de la **Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte**,
Pascale GOT, député de Gironde et Chantal BERHELOT, député de Guyane.**16h10** Conclusion du Président de l'Association des Elus du Littoral (ANEL)**16h20** Déclaration de Ségolène Royal ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (à confirmer)

16h30 fin de la séance

